



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24394*
10 août 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 7 AOUT 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR
INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mon gouvernement est profondément préoccupé par les informations qui nous parviennent des différentes régions d'Iraq et qui font apparaître que le Gouvernement iraquien poursuit, contrairement aux dispositions de la résolution 688 (1991) du 5 avril 1991, sa répression à l'encontre de la population civile dans plusieurs parties du pays, notamment dans les marais du sud habités par des Chiites et au Kurdistan.

Aussi, d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir convoquer une réunion urgente du Conseil de sécurité en vue d'examiner la situation ainsi créée qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Durant cette réunion, le Conseil pourrait entendre M. van der Stoel. Je propose en conséquence qu'en vertu de l'article 39 de son règlement provisoire, le Conseil de sécurité invite M. van der Stoel à venir s'exprimer devant lui.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Jean-Marc ROCHEREAU DE LA SABLIERE

* Nouveau tirage pour raisons techniques.